

AVIS DE CONVOCATION
LABEL'VIE SA
AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE DES
OBLIGATAIRES

La société LABEL VIE, société anonyme au capital de 289.395.700 dirhams, dont le siège social est sis à Rabat-Souissi, Km 3,5 Angle Rue Rif et Route Zaërs, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 27.433 (la « Société »), informe les porteurs des obligations émises dans le cadre des emprunts obligataires décidés par les Assemblées Générales Ordinaires de la Société en dates des 13 juin 2019, 5 mai 2020, 25 juin 2021, 15 février 2023, 24 décembre 2024, 26 juin 2025 et 25 juin 2026, qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale des Obligataires qui se tiendra au siège administratif sis à commune rurale d'Assabah, préfecture de Skhirat Temara, Ouled Othmane, route nationale n°1, Skhirat,

le 17 août 2026 à 11 heures

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR

1. Examen du projet de traité de fusion conclu entre la Société et la société RETAIL HOLDING ;
2. Approbation, conformément aux dispositions des articles 307 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, du projet de fusion aux termes duquel la société Retail Holding absorbera la Société, avec transmission universelle du patrimoine de cette dernière ;
3. Constatation que l'opération de fusion projetée n'emporte aucune modification des droits financiers des obligataires ni aucune diminution des garanties attachées aux emprunts obligataires décidés par les Assemblées Générales Ordinaires de la Société en dates des 13 juin 2019, 5 mai 2020, 25 juin 2021, 15 février 2023, 24 décembre 2024, 26 juin 2025 et 25 juin 2026.
4. Pouvoirs à conférer au représentant de la masse des obligataires, avec faculté de subdélégation, à l'effet de signer tous actes, documents et procès-verbaux et d'accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles ;
5. Questions diverses.

Les documents devant être soumis à l'assemblée, notamment le projet de traité de fusion ainsi que le texte des projets de résolutions, seront tenus à la disposition des obligataires au siège social de la Société à compter de la publication du présent avis.

Le présent avis vaut convocation.

Le représentant de la masse des obligataires
Amine BAAKILI

FLASH ECONOMIE